

Frais année scolaire 2020/21

Frais administratifs / Cotisation d'adhésion annuelle par famille	tbd
--	-----

Collège et lycée	par année	par mois
Frais de scolarité réguliers	tbd	tbd
Frais de scolarité payeur direct* (avec attestation employeur)	tbd	tbd
Frais de scolarité fratrie*	tbd	tbd
Frais de scolarité réduits* (avec justificatif de revenus)	tbd	tbd
Les frais de cantine sont facturés directement par le lycée Victor Hugo	tbd	tbd

Primaire	par année	par mois
Frais de scolarité réguliers	tbd	tbd
Frais de scolarité payeur direct* (avec attestation employeur)	tbd	tbd
Frais de scolarité réduits* (avec justificatif de revenus)	tbd	tbd
Frais de scolarité fratrie*	tbd	tbd
Cantine par jour (sauf le mercredi)	tbd	tbd
Encadrement par après-midi (sauf le mercredi) y compris la cantine	tbd	tbd
Module « DaZ » (lundi) y compris la cantine	tbd	tbd
Garderie matin (7 h 30 – 8 h 15), par jour	tbd	tbd
Garderie soir (16 h 15 - 18 h 15) forfait semaine (sauf le mercredi)	tbd	tbd

Maternelle	par année	par mois
Journée continue jusqu'à 16 h 15	4.550 €	455,00 €
Matinée, 5 jours	2.550 €	255,00 €
Après-midi, par jour (sauf le mercredi)	500 €	50,00 €
Tarif fratrie* (80%)		
Repas de midi / cantine par jour (sauf le mercredi)	tbd	tbd
Garderie matin (7 h 30 – 8 h 15), par jour	tbd	tbd
Garderie soir (16 h 15 - 18 h 15) forfait semaine (sauf le mercredi)	tbd	tbd

* sur demande, pour payeur direct conformément au règlement DSVT

Frais année scolaire 2020/21

Paielement unique à l'admission

Frais d'admission pour l'année scolaire 2020/21	
Frais d'admission pour enfants âgés de 3 ans et plus	
1. Plein tarif	1.320 €
2. Plein tarif fratrie / tarif réduit pour payeur direct*	660 €
3. Tarif réduit fratrie pour payeur direct**	330 €
Frais d'admission pour enfants âgés de 2 à 3 ans	
1. Plein tarif	2.450 €
2. Plein tarif fratrie / tarif réduit pour payeur direct*	1.790 €
3. Tarif réduit fratrie pour payeur direct**	1.460 €
Test de langue	100 €
Test d'admission au CP	100 €

Les frais d'admission sont dus pour chaque demande d'inscription. Dès réception du règlement, nous allons traiter votre dossier. Aucun remboursement exception faite en cas de refus de l'admission par le DSVT.

* sur demande, pour payeur direct conformément au règlement DSVT